

RAISON, s. f. (Logique.) on peut se former diverses notions du mot raison. 1°. On peut entendre simplement & sans restriction cette faculté naturelle dont Dieu a pourvû les hommes, pour connoître la vérité, quelque lumière qu'elle suive, & à quelque ordre de matieres qu'elle s'applique.

2°. On peut entendre par raison cette même faculté considérée, non absolument, mais uniquement en tant qu'elle se conduit dans ses recherches par certaines notions, que nous apportons en naissant, & qui sont communes à tous les hommes du monde. D'autres n'admettent point ces notions, entendent par la lumière naturelle, l'évidence des objets qui frappent l'esprit, & qui lui enlèvent son consentement.

3°. On entend quelquefois par la raison, cette lumière naturelle même, par laquelle la faculté que nous désignons par ce même nom, se conduit. C'est ainsi qu'on l'entend ordinairement, lorsqu'on parle d'une preuve, ou d'une objection prise de la raison, qu'on veut distinguer par - là des preuves & des objections prises de l'autorité divine ou humaine. Au contraire, on entend cette faculté que nous appellons raison, lorsqu'on dit que cette raison se trompe, ou qu'elle est sujette à se tromper, qu'elle est aveugle, qu'elle est dépravée; car il est visible que cela convient fort bien à la faculté, & nullement à la lumière naturelle. [La Placette 4-6]

4°. Par raison on peut aussi entendre l'enchaînement des vérités auxquelles l'esprit humain peut atteindre naturellement, sans être aidé des lumières de la foi. Les vérités de la raison sont de deux sortes; les unes sont ce qu'on appelle les vérités éternelles, qui sont absolument nécessaires; en sorte que l'opposé implique contradiction; & telles sont les vérités dont la nécessité est logique, métaphysique ou géométrique, qu'on ne sauroit renverser sans être mené à des absurdités. Il y en a d'autres qu'on peut appeler positives, parce qu'elles sont les lois qu'il a plû à Dieu de donner à la nature, ou parce qu'elles en dépendent. Nous les apprenons ou par l'expérience, c'est - à - dire à posteriori, ou par la raison, & à priori, c'est - à - dire par des considérations tirées de la convenance, qui les ont fait choisir. Cette convenance a aussi ses règles & ses raisons; mais c'est le choix libre de Dieu; & non pas une nécessité géométrique qui fait préférer le convenable. Ainsi on peut dire que la nécessité physique est fondée sur la nécessité morale, c'est - à - dire sur le choix du sage, digne de sa sagesse, & que l'une aussi bien que l'autre doit être distinguée de la nécessité géométrique. Cette nécessité physique est ce qui fait l'ordre de la nature, & consiste dans les règles du mouvement & dans quelques autres lois générales, que Dieu a établies en [Leibnitz I §1-2 2b-3b] créant cet univers. Les lois de la nature sont toujours sujettes à la dispensation du législateur, qui peut, quand il lui plaît, les arrêter & les suspendre; au lieu que les vérités éternelles, comme celles de la Géométrie, ne sont assujetties à aucune loi arbitraire. Or c'est à ces dernières vérités que la foi ne sauroit jamais être contraire. La vérité ne peut jamais être attaquée par une objection invincible; car si c'est une démonstration fondée sur des principes ou sur des faits incontestables, formée par un enchaînement de vérités éternelles, la conclusion est certaine & indispensable; & ce qui y est opposé doit être nécessairement faux, autrement deux contradictoires pourroient être vraies en même tems. Que si l'objection n'est point démonstrative, elle ne peut former qu'un argument vraisemblable, qui n'a point de force contre la foi, puisqu'on convient que les mystères de la religion sont contraires aux apparences. [Leibnitz I §3 4b] Voyez l'article Mystères, où l'on prouve contre Bayle la conformité de la foi avec la raison prise pour cet enchaînement de vérités éternelles, qui sont absolument nécessaires. Il faut maintenant marquer les bornes précises qui se trouvent entre la foi & la raison.

1°. Nulle proposition ne peut être reçue pour révélation divine, si elle est contradictoirement opposée à [Locke 897] ce qui nous est connu, ou par une intuition immédiate, telles que sont les propositions évidentes par elles - mêmes. ou par des déductions évidentes de la raison, comme dans les démonstrations; [Locke 896] parce que l'évidence qui nous fait adopter de telles

révélations ne pouvant surpasser la certitude de nos connoissances, tant intuitives que démonstratives, si tant est qu'elle puisse l'égaliser, il seroit ridicule de lui donner la préférence; & parce que ce seroit renverser les principes & les fondemens de toute connoissance & de tout assentiment: de sorte qu'il ne resteroit plus aucune marque caractéristique de la vérité & de la fausseté, nulles mesures du croyable & de l'incroyable, si des propositions douteuses devoient prendre la

place devant des propositions évidentes par elles - mêmes. Il est donc inutile de presser comme articles de foi des propositions contraires à la perception claire que nous avons de la convenance ou de la disconvenance de nos idées. [Locke 897] Par conséquent, dans toutes les choses dont nous avons une idée nette & distincte, la raison est le vrai juge compétent; & quoique la révélation en s'accordant avec elle puisse confirmer ces décisions, elle ne sauroit pourtant dans de tels cas invalider ses decrets; & par - tout où nous avons une décision claire & évidente de la raison, nous ne pouvons être obligés d'y renoncer pour embrasser l'opinion contraire, sous prétexte que c'est une matiere de foi. La raison de cela, c'est que nous sommes hommes avant que d'être chrétiens.

2°. Comme Dieu, en nous accordant la lumière de la raison, ne s'est pas ôté la liberté de nous donner, lorsqu'il le juge à propos, le secours de la révélation sur des matieres où nos facultés naturelles ne sauroient atteindre; dans ce cas, lorsqu'il a plû à Dieu de nous fournir ce secours extraordinaire, la révélation doit l'emporter sur toutes les résistances de notre raison; ces résistances n'étant ici fondées que sur des conjectures probables; parce que l'esprit n'étant pas certain de la vérité de ce qu'il ne connoît pas évidemment, mais se laissant seulement entraîner à la probabilité, il est obligé de donner son assentiment à un témoignage qu'il sait venir de celui qui ne peut tromper ni être trompé. [Locke 899-900] Lorsque les principes de la raison ne nous font pas voir évidemment qu'une proposition est vraie ou fausse, dans ce cas la révélation manifeste à la lieu de déterminer l'esprit, comme étant un autre principe de vérité: & ainsi la proposition appuyée de la révélation devient matiere de foi, & au - dessus de la raison. La raison ne pouvant s'élever au - dessus de la probabilité, la foi a déterminé l'esprit où la raison est venue à manquer.

Jusques - là s'étend l'empire de la foi; & cela sans faire aucune violence à la raison, qui n'est point blessée ou troublée, mais assistée & perfectionnée par de nouvelles lumières émanées de la source éternelle de toute connoissance. Tout ce qui est du ressort de la révélation doit prévaloir sur nos opinions, sur nos préjugés & sur nos intérêts, & est en droit d'exiger de l'esprit un parfait assentiment. Mais une telle soumission de notre raison à la foi ne renverse pas pour cela les limites de la connoissance humaine, & n'ébranle pas les fondemens de la raison; elle nous laisse la liberté d'employer nos facultés à l'usage pour lequel elles nous ont été données.

Si l'on n'a pas soin de distinguer les différentes juridictions de la foi & de la raison par le moyen de ces bornes, la raison n'aura point de lieu en matiere de religion, & l'on n'aura aucun droit de se moquer des opinions & des cérémonies extravagantes qu'on remarque dans la plûpart des religions du monde. [Locke 901-902] Qui ne voit que c'est là ouvrir un vaste champ au fanatisme le plus outré, aux superstitions les plus insensées! Avec un pareil principe, il n'y a rien de si absurde qu'on ne croie. Par - là il arrive que la religion, qui est l'honneur de l'humanité, & la prérogative la plus excellente de notre nature sur les bêtes, est souvent la chose du monde en quoi les hommes paroissent les plus déraisonnables.

Bibliographie

Jean La Placette (pasteur de l'église française de Copenhague)
Réponse à deux objections qu'on oppose de la part de la raison à ce que la foi

nous apprend sur l'origine du mal, & sur le mystère de la Trinité, Amsterdam
1707

https://books.google.fr/books?id=eeLP_xuN02AC

Gottfried Wilhelm Leibniz

Essais de théodicée sur la bonté de Dieu, la liberté de l'homme et l'origine du
mal, Amsterdam 1747

Discours de la conformité de la foi avec la raison

<https://books.google.fr/books?id=rZhlyTZwsvUC> tome premier

<https://books.google.fr/books?id=2qo9AAAAcAAJ> tome second

John Locke

Essai philosophique concernant l'entendement humain... traduit de l'anglois par
Pierre Coste, Amsterdam 1700

<https://books.google.fr/books?id=FoaauhTwT10C>